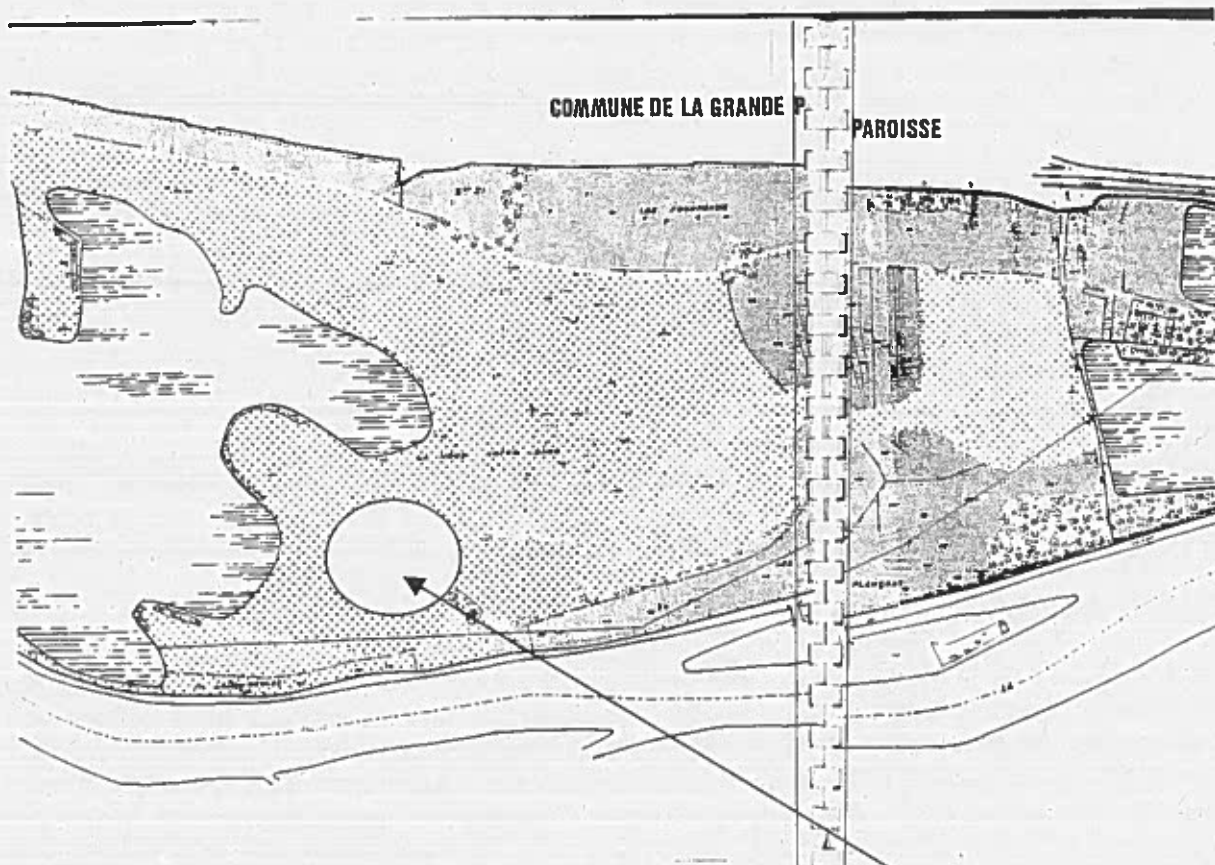


végétales afin de reconstituer des sols à vocation agricole - le niveau restitué sera celui relevé avant l'extraction des matériaux alluvionnaires"

Les terrains qui restaient à extraire sont situés à l'extrême Est du permis, il est prévu la création de deux plans d'eau sur les 12ha restant à extraire et " le parachèvement du remblaiement des zones voisines déjà exploitées" avec un grand plan d'eau à l'ouest,

emprise totale 203,9ha
remblayés rendus à la culture 65ha40
terrains agricoles non exploitables 56ha 20
déboisés 1ha
reboisé 1ha
boises conservés 15ha30
plans d'eau subsistants 66ha 10

la superficie remblayée est plutôt de 59ha 80a plus 5ha 60a du bassin de non complètement remblayé par les cendres (volume de cendres $\approx$ 1 100 000m³)



localisation du bassin résiduel remblayé partiellement par les cendres